

J'ai 49 ans et ma vie a basculé le 08/01/2022, suite à ma dose de rappel avec Moderna, dans le cadre de la vaccination obligatoire étant infirmière dans les Pyrénées Atlantiques.

Les heures qui ont suivi cette injection, j'ai présenté des violentes céphalées accompagnées de vomissements, céphalées qui ne me quittent plus depuis. 72h après cette maudite piqûre, je me suis réveillée avec la moitié du visage paralysé et des douleurs horribles dans l'oreille irradiant derrière l'oeil depuis la veille. Paniquée, je vais aux urgences et l'urgentiste me dit que j'ai une paralysie faciale périphérique idiopathique post vaccination mais à confirmer avec les différents examens à faire dans les jours suivants. Les examens ne retrouveront qu'une sérologie positive montrant une réactivation du virus varicelle/zona. Aucun médecin ne tiendra compte de ces résultats, n'ayant jamais eu de vésicule et L'IRM cérébrale était soi-disant normale. Le diagnostic est confirmé : paralysie faciale périphérique A FRIGORE post vaccination, que je m'empresse de déclarer à la pharmacovigilance.

Et là, mon parcours du combattant commence, tant dans ma prise en charge médicale que dans ma prise en charge administrative. Je ne sais pas si les médecins avaient peur de dénoncer ce vaccin, ou le sujet les dépassait, je ne sais pas. Même le médecin vaccinateur refusait de faire la déclaration, j'ai dû insister lourdement et il a fallu 4 mois pour qu'elle daigne faire le signalement qu'elle a bâclé, ayant noté "guérison avec séquelles", alors que je venais de récidiver et étais en arrêt de travail. De ce fait, j'ai été envoyée comme une "patate chaude" d'un médecin à un autre, d'un spécialiste à un autre, avec des mois et des mois d'attente entre les rendez-vous.

Mais pendant ce temps là, j'ai ces douleurs incessantes qui me pourrissent la vie et cette paralysie qui revient et est de plus en plus sévère touchant plusieurs zones du côté gauche de mon visage. J'attends les rendez-vous avec impatience croyant être soulagée à la suite. Mais je me suis entendue dire des absurdités, jusqu'à douter de mes symptômes et de mes douleurs invalidantes, me martelant que ça n'était pas possible, l'IRM étant normale, que je devrais voir un psy.

Il a fallu 6 mois, et une récurrence plus sévère, avec atteinte de l'oreille interne et perte d'audition, après avoir consulté dans un CHU à 150 km de chez moi pour apprendre que ma paralysie faciale était due à une réactivation du virus zona dans un ganglion qui est sur le trajet du nerf facial, d'où les douleurs zosteriennes. Ce médecin me renvoie faire mon suivi médical à côté de chez moi. Puis, j'ai une 2ème récurrence qui provoque un hémispasme et des contractions anarchiques de certains muscles de ma joue. Les injections de toxine botulique sont commencées.

Puis arrive la 3ème paralysie où j'apprends qu'il n'y a plus de thérapeutique pour moi. Je décide d'aller dans un centre de référence pour les paralysies faciales et là, le spécialiste demande une relecture de l'IRM et il y a une inflammation du nerf facial. Ouf, je ne suis pas folle. Enfin un médecin s'inquiète de toutes mes récurrences, et les séquelles engendrées mais qui ne rentrent plus dans le tableau des paralysies faciales périphériques.

Du coup, je suis en cours de bilan, et j'ai des rendez-vous ces jours-ci. Car en plus de l'hémispasme, j'ai une fermeture involontaire de mon œil, j'ai perdu ma voix il y a plus de 6 mois et j'ai des problèmes de mobilité de la langue avec d'horribles douleurs, une hyperacousie, bref la liste est longue et ça fait mal.

Au niveau administratif, ça n'est pas mieux. J'ai dû me battre pour avoir une reconnaissance en accident du travail, alors que mon employeur me demandait de prouver que je ne me serais pas faite vacciner de ma propre initiative, donc de me faire suspendre. La médecine du travail qui me dit que ça n'est pas un accident du travail car je suis allée dans un centre de vaccination. Mais il faudrait peut-être penser aux équipes de nuit. Et la CPAM qui me dit que ça ne peut pas être pris en charge en accident du travail, ni en maladie professionnelle, ni en accident médical, ni en longue maladie. Rien n'a été prévu pour les victimes de ces vaccins. Mon combat a payé, après expertise médicale et commission de réforme, je suis reconnue en accident du travail. En parallèle j'avais déposé un

dossier à L'ONIAM et demandais l'assistance d'un avocat tellement les démarches sont fastidieuses. Car tout ça, ce combat s'ajoute à la maladie qui est suffisamment éprouvante. N'ayant pas de nouvelles de cet organisme, j'ai appris par mon avocat que mon dossier était bloqué, L'ONIAM prétextant que je ne rentrais pas dans la catégorie vaccination obligatoire ayant reçu ma 1ère dose avant cette obligation. Ce qui est vrai, à l'époque je faisais confiance et surtout je me croyais tranquille ayant eu 1 infection à la covid-19 et 1 dose. Mais, toujours plus, les doses de rappel ont été décrétées plus tard alors qu'on commençait à voir "la casse " de ces injections. Avec mon avocat, nous avons demandé une expertise médico-légale, l'ONIAM, sous tutelle du ministère de la santé, ne peut pas être objectif dans ces expertises à mon avis. J'ai obtenu, en appel, une expertise médico-légale fin novembre où l'expert reconnaît le lien de ma paralysie faciale avec le vaccin mais minimise beaucoup les séquelles et mon état de santé, en faisant beaucoup de raccourcis contre disant mes courriers médicaux. J'apprendrai en février que cette expertise est annulée pour vices de forme, l'expert ayant oublié de convoquer L'ONIAM. J'ai donc eu une nouvelle expertise le 25 mars où l'expert reconnaît toujours le lien mais ne prend en compte seulement ma paralysie faciale initiale et ajoute l'hémispasme en complications. Il ne veut pas attribuer le reste de mes symptômes, pourtant handicapant comme la perte de ma voix. La procédure est en cours. J'ai quand même appris hier soir que la justice reconnaît le lien de ma paralysie faciale avec le vaccin.

Mon combat commence à payer et j'espère sincèrement que les autres victimes y arriveront.